



LEVEE DES EXCOMMUNICATIONS DE 1988

CITE DU VATICAN, 24 JAN 2009 (VIS). Voici le texte du Décret de la Congrégation pour les évêques, signé le 21 janvier de son Préfet le Cardinal Giovanni Battista Re et rendu public ce midi:

"Dans une lettre du 15 décembre 2008 au Cardinal Dario Castrillón Hoyos, Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, en son nom et en celui des trois autres évêques consacrés le 30 juin 1988, Mgr. Bernard Fellay sollicitait à nouveau la levée de l'excommunication qui les avait frappés latae sententiae, formalisée par le décret du 1 juillet 1988. Il y écrivait notamment: Nous restons fermement déterminés à demeurer catholiques comme à mettre toutes nos forces au service de l'Eglise du Christ notre Seigneur qu'est l'Eglise catholique et romaine. Nous en acceptons filialement les enseignements. Croyant fermement dans le primat de Pierre et dans ses prérogatives, notre actuelle situation nous fait beaucoup souffrir".

"Sensible au malaise spirituel manifesté par les intéressés et confiant dans l'engagement exprimé à n'épargner aucun effort dans l'approfondissement des discussions nécessaires avec le Saint-Siège sur les questions restant ouvertes, en vue de parvenir au plus tôt à une solution complète et satisfaisante de la question, le Saint-Père a décidé de revoir la situation canonique des évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richsard Williamson et Alfonso de Galarreta créée par leur consécration. Par ce geste, il entend consolider les relations de confiance réciproques, intensifier et rendre stable les rapports entre le Siège apostolique et la Fraternité Saint Pie X. En ce temps de la Nativité, ce geste de paix veut être aussi un signe en faveur de l'unité dans la charité de l'Eglise universelle, un signe de l'effacement du scandale de la division. On ose espérer que ce geste ouvrira la pleine communion de toute la Fraternité avec l'Eglise, ce qui témoignerait de la fidélité sincère et de la reconnaissance véritable du Magistère et de l'autorité papale".

"En vertu de la faculté que m'a concédé le Saint-Père, par ce décret, je relève les évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richsard Williamson et Alfonso de Galarreta de l'excommunication prononcée contre eux par cette Congrégation le 1 août 1988, et j'en déclare nuls ses effets juridiques".

CPE/EXCOMMUNICATION/FRATERNITE ST-PIE X
090124 (370)

VIS